

Articles n goci s au palier national

Article	3	CHAMP D'APPLICATION
	3.7	Comit� de relations de travail national
Article	5	PARTICIPATION DES TRAVAILLEURS AU CA
	5.2	Participation des travailleuses
Article	7	LIB�RATION D'ACTION SYNDICALE
	7.7	Comit� de n�gociation r�gionale
Article	10	QUALIFICATION POUR L'OBTENTION
Article	12	REMPLACEMENT TEMPORAIRE ET LISTE DE RAPPEL
	12.4	Qualifications
Article	13	GRIEF
	13.1	D�finition du grief
	13.2	Discussion pr�liminaire
	13.3	D�p�t du grief
	13.4	Comit� de relations de travail (CRT)
	13.5	Deuxi�me �tape : arbitrage
	13.6	Pouvoirs de l'arbitre
	13.7	Frais d'arbitrage
	13.8	Dispositions particuli�res
Article	14	MESURES DISCIPLINAIRES OU ADMINISTRATIVES
	14.1	Principe et d�finition
	14.2	Avis de mesure disciplinaire ou administrative
	14.3	Recours de la travailleuse
	14.4	D�lai de p�remption
	14.5	Dossier personnel
	14.6	Fardeau de la preuve
	14.7	Mesure administrative
Article	15	SANT� ET S�CURIT� AU TRAVAIL
	15.1	Pr�vention
	15.2	Comit� paritaire en sant� et s�curit� au travail
	15.3	Retour au travail
	15.4	�quipement de protection individuelle
Article	16	HEURES ET SEMAINE DE TRAVAIL
	16.5	Activit�s d'encadrement p�dagogique et r�unions d'�quipe (quantum)
	16.6	Gestion � la cuisine
	16.10	Intemp�rie ou �v�nement incontr�lable
	16.11	Baisse du taux de fr�quentation
	16.12	Dur�e maximale des p�riodes de pauses
Article	17	TEMPS SUPPL�MENTAIRE
	17.1	D�finition du temps suppl�mentaire
	17.2	R�partition du temps suppl�mentaire
	17.3	R�mun�ration du temps suppl�mentaire
	17.4	Rappel au travail
	17.5	Heures en surplus de la semaine normale de travail

Article	18	CONGÉ ANNUEL
	18.1	Durée du congé annuel
	18.2	Années de service et période de référence
	18.3	Période de prise de congé annuel
	18.5	Indemnité de congé annuel
Article	19	CONGÉS FÉRIÉS
	19.1	Énumération des congés fériés
	19.2	Païement du congé férié
	19.3	Travailleuse en congé
	19.4	Travail lors d'un jour de congé férié
Article	20	CONGÉS RÉMUNÉRÉS DE MALADIES, PERSONNELS ET POUR OBLIGATIONS FAMILIALES
	20.1	Congés rémunérés de maladie, personnels et pour obligations familiales
	20.2	Païement des congés rémunérés de maladie personnels et pour obligations familiales
	20.3	Remboursement et ajustement des congés rémunérés de maladie, personnels et pour obligations familiales
	20.4	Congés non rémunérés pour obligations familiales
	20.5	Conditions relatives à la prise des congés de maladie, personnels et pou obligations familiales
Article	21	CONGÉS SOCIAUX
	21.1	Énumération des congés sociaux
	21.2	Prolongation sans traitement
	21.3	Droit aux congés sociaux
	21.4	Assignation comme jurée ou témoin
Article	22	RETRAIT PRÉVENTIF, CONGÉS DE MATERNITÉ ET ADOPTION
	22.1	Retrait préventif
	22.2	Avis à l'employeur
	22.3	Maintien des avantages sociaux
	22.4	Examens médicaux reliés à la grossesse et avis à l'employeur
	22.5	Congé de maternité spécial et interruption de grossesse
	22.6	Congé de maternité
	22.7	Congé de naissance ou d'adoption
	22.8	Congé de paternité
Article	23	CONGÉ PARENTAL
	23.1	Congé parental complémentaire
	23.2	Avis à l'employeur et date de retour
	23.3	Fractionnement
	23.4	Suspension du congé
	23.5	Retour au travail avant l'expiration du congé parental
	23.6	Retour au travail
	23.7	Réintégration de la travailleuse
	23.8	Poste aboli
	23.9	Maintien des avantages sociaux
Article	24	FORMATION ET PERFECTIONNEMENT
	24.1	Congé de perfectionnement sans traitement
	24.2	Budget alloué à la formation et au perfectionnement
	24.3	Formation et perfectionnement exigé par l'employeur
Article	25	CONGÉ SANS TRAITEMENT
	25.1	Congé sans traitement de quatre (4) semaines ou moins
	25.2	Congé sans traitement de plus de quatre (4) semaines

Article	26	RÉGIME D'ASSURANCE COLLECTIVE DES CENTRES DE LA PETITE ENFANCE ET DES GARDERIES SUBVENTIONNÉES
	26.1	Contribution de l'employeur
Article	27	RÉGIME DE RETRAITE
	27.1	Régime de retraite
	27.2	Information sur les bénéfices en vigueur
Article	28	RETRAITE PROGRESSIVE
	28.1	Définition
	28.2	Demande
	28.3	Période couverte et prise de la retraite
	28.4	Droits et avantages
	28.5	Cessation de l'entente
	28.6	Application de la convention collective
Article	29	CONGÉS AUTOFINANCÉS
Article	30	RÉMUNÉRATION
	30.1	Appellations d'emploi et taux de salaires
	30.2	Majoration des taux et échelles de salaires
	30.3	Salaires et classification
Article	31	RÉTROACTIVITÉ
	31.1	Rétroactivité
Article	32	DISPOSITIONS DIVERSES
	32.2	Repas
	32.4	Droits acquis
	32.5	Disparités régionales
	32.6	Assurance responsabilité et travailleuse seule
	32.7	Contribution à FondAction
	32.8	Vérification d'absence d'empêchement
	32.10	Remboursement de frais de déplacement
	32.11	Ratios
Article	33	DURÉE DE LA CONVENTION COLLECTIVE
	33.1	Durée
	33.2	Modification de la convention collective

ANNEXES ET LETTRES D'ENTENTE

ANNEXE A Appellations d'emplois, sommaire descriptif des tâches et conditions d'obtention

ANNEXE B Taux et échelles de salaires

ANNEXE B1 – Structure salariale au 1er avril 2022

ANNEXE C Liste des matières de négociation nationale

LETTRE D'ENTENTE NUMÉRO 1 Encadrement de la présence de travailleuses au conseil d'administration et à l'assemblée générale

LETTRE D'ENTENTE NUMÉRO 2 Régime d'assurance collective des centres de la petite enfance et des garderies subventionnées

LETTRE D'ENTENTE NUMÉRO 3 Fonctionnement syndical

LETTRE D'ENTENTE NUMÉRO 4 Congés de maladie et congés personnels

LETTRE D'ENTENTE NUMÉRO 5 Création d'un comité paritaire national relatif aux disparités régionales

LETTRE D'ENTENTE NUMÉRO 6 Mesures transitoires

MATIÈRES NON ARBITRABLES ET EXCLUES DE LA CONVENTION COLLECTIVE

Lettre d'entente concernant l'octroi de mesures exceptionnelles visant à favoriser et valoriser la qualification des éducatrices

Lettre d'entente concernant l'octroi d'une prime visant à favoriser la présence du personnel sur les horaires non usuels

LETTRE D'ENTENTE RELATIVE À LA CRÉATION D'UN COMITÉ NATIONAL RELATIF À L'ORGANISATION DU TRAVAIL, LA CHARGE DE TRAVAIL ET LA CONCILIATION TRAVAIL/FAMILLE/ÉTUDES

Lettre d'entente relative à l'intégration des enfants handicapés

LETTRE D'ENTENTE CONCERNANT LA RECONNAISSANCE POUR LES HEURES TRAVAILLÉES ENTRE LE 1ER AVRIL 2020 ET LE 31 MARS 2021

LETTRE D'ENTENTE RELATIVE À L'ÉVALUATION DE LA CATÉGORIE D'EMPLOI DE RESPONSABLE EN ALIMENTATION-CUISINIÈRE

Articles négociés au palier régional

Article	1	IDENTIFICATION DES PARTIES ET BUT DE LA CONVENTION COLLECTIVE
	1.1	Les parties
	1.2	But de la convention
Article	2	DÉFINITIONS
	2.1	Travailleuse
	2.2	Travailleuse à temps complet
	2.3	Travailleuse à temps partiel
	2.4	Travailleuse occasionnelle
	2.5	Poste
	2.6	Poste combiné
	2.7	Poste vacant
	2.8	Affectation
	2.9	Conjointe/conjoint
	2.10	Stagiaire
	2.11	Année de service
	2.12	Personne bénéficiant d'un programme gouvernemental
	2.13	Syndicat régional
	2.14	Déléguée syndicale
Article	3	CHAMP D'APPLICATION
	3.1	Juridiction
	3.2	Interprétation du certificat d'accréditation
	3.3	Agent négociateur
	3.4	Ententes particulières
	3.5	Sous-contrats
	3.6	Comité relation de travail
	3.8	Travail hors de l'unité d'accréditation
Article	4	DISPOSITIONS GÉNÉRALES
	4.1	Féminisation des textes
	4.2	Non-discrimination
	4.3	Liberté pédagogique
	4.4	Harcèlement psychologique
	4.5	Harcèlement sexuel
	4.6	Médiation
Article	5	GESTION DU CPE
	5.1	Droits de la direction
	5.3	Équipe de travail
Article	6	RÉGIME SYNDICAL
	6.1	Obligation d'adhésion au syndicat
	6.2	Adhésion des nouvelles travailleuses
	6.3	Exception à la règle
	6.4	Déduction des cotisations syndicales
	6.5	Cas litigieux
	6.6	Informations fournies au syndicat
	6.7	Informations financières fournies au syndicat

Article	7	LIBERTÉ D'ACTION SYNDICALE
	7.1	Utilisation des locaux
	7.2	Tableau d'affichage
	7.3	Représentantes syndicales
	7.4	Libération pour activités syndicales
	7.5	Libération pour fonctions syndicales
	7.6	Renouvellement de la convention collective
Article	8	ANCIENNETÉ
	8.1	Définition
	8.2	Calcul de l'ancienneté
	8.3	Cumul de l'ancienneté
	8.4	Conservation de l'ancienneté
	8.5	Perte de l'ancienneté
	8.6	Liste de l'ancienneté
Article	9	PROCÉDURE D'EMBAUCHE ET D'ACQUISITION DE LA PERMANENCE
	9.1	Comité de sélection et permanence
	9.2	Période d'acquisition de la permanence
	9.3	Libération pour le comité de sélection et permanence
	9.4	Procédure d'acquisition de la permanence
	9.5	Mesure exceptionnelle
Article	10	PROCÉDURE D'ATTRIBUTION DES POSTES
	10.1	Affichage de poste
	10.2	Candidature
	10.3	Registre de postes
	10.5	Période d'essai
	10.6	Recrutement externe
Article	11	MISE A PIED
	11.1	Abolition de poste
	11.2	Procédure de mise à pied
	11.3	Avis et délais
	11.4	Relevé d'emploi
	11.5	Procédure de rappel au travail
	11.6	Fermeture du CPE
	11.7	Réouverture du CPE
	11.8	Indemnité de licenciement
Article	12	REMPLACEMENT TEMPORAIRE ET LISTE DE RAPPEL
	12.1	Poste temporairement dépourvu de sa titulaire
	12.2	Composition de la liste de rappel
	12.3	Utilisation de la liste de rappel
	12.5	Processus de réaffectation annuelle
	12.6	Disponibilités
Article	16	HEURES ET SEMAINE DE TRAVAIL
	16.1	Durée du travail
	16.2	Aménagement du temps de travail
	16.3	Répartition des horaires
	16.4	Période de repos
	16.7	Activités à caractère spécial
	16.8	Travailleuse ayant en charge une stagiaire
	16.9	Rémunération à taux régulier

Article	18	CONGÉS ANNUELS
	18.4	Choix des dates du congé annuel
Article	30	RÉMUNÉRATION
	30.4	Versement des salaires
	30.5	Départ d'une travailleuse
	30.6	Erreur sur la paie
Article	32	DISPOSITIONS DIVERSES
	32.1	Annexes et lettres d'entente
	32.3	Local de repos
	32.9	Banque de temps